

Séance du 03 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DUAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CALLONNEC

Nombre de conseillers	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11

Présents : CALLONNEC Claude, LE GARIGNON Isabelle, COLLOBERT Pascale, LARHANTEC Jean-François, LE MEUR Cédric, QUERE Chantal, PALVADEAU Valérie, LE FEVRE Jean-Baptiste, KERMEN Josette, LE ROUX Éric, BERNARD Éric

Date de convocation :

28/08/2026

Date d'affichage :

28/08/2026

Absents excusés :

Absents non excusés :

Délibération n°2026-09-02 : Nomination d'un correspondant Incendie et Secours

VU les articles L2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de désigner un conseiller municipal qui exercera la fonction de correspondant incendie et secours

Dans le cadre de sa fonction de correspondant Incendie et de Secours, le conseiller municipal nommé aura principalement des missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal en matière de sécurité et d'incendie. Il aura également à :

- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune

Il informe également de façon périodique le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des volontaires pour cette mission.

Le Conseil Municipal décide de nommer M. Eric LE ROUX correspondant Incendie et Secours.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Claude CALLONNEC